



NON RATIFIÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 6 décembre 2021, à 19h30, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **TATIANA CONTRERAS, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, NICOLAS ROBILLARD et JOCELYNE CORBEIL.**

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur **LOUIS VILLENEUVE.**

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général, M<sup>e</sup> **EVE-MARIE PRÉFONTAINE**, greffière, et Monsieur **STÉPHANE BROCHU**, trésorier, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR		
2021-12-750	1.	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
N.M.	2.	<b>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
	3.	<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</b>
2021-12-751	3.1	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 novembre 2021
	4.	<b>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</b>
2021-12-752	4.1	Adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal
2021-12-753	4.2	Renouvellement de l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2022
2021-12-754	4.3	Nomination des membres du conseil au conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont pour la période du 15 novembre 2021 au 31 décembre 2022
2021-12-755	4.4	Demande de révision du processus de la répartition et de la planification des bassins scolaires

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



### **5. RÈGLEMENTS**

- A.M. 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1066-02-2021 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1066-2019 relatif à l'aqueduc et à son usage
- A.M. 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1088-02-2021 modifiant le règlement 1088-2020 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux
- 2021-12-756 5.3 Adoption du règlement numéro 923-21-2021 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances
- 2021-12-757 5.4 Adoption du règlement numéro 1031-18-2021 modifiant le règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement
- 2021-12-758 5.5 Adoption du règlement numéro 1058-03-2021 modifiant le règlement numéro 1058-2017, tel qu'amendé, concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal
- 2021-12-759 5.6 Adoption du règlement numéro 1106-2021 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2022)

### **6. AFFAIRES COURANTES**

#### **6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE**

- 2021-12-760 6.1.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2021
- 2021-12-761 6.1.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 11 983 000 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2021

#### **6.2 TRAVAUX PUBLICS**

- 2021-12-762 6.2.1 Autorisation d'utilisation des soldes résiduels de règlements d'emprunt pour le financement de dépenses en immobilisations
- 2021-12-763 6.2.2 Approbation des dépenses dans le cadre du volet Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale



**6.3 SERVICES TECHNIQUES**

- 2021-12-764 6.3.1 Retrait du caractère public aux lots 2 591 877 et 2 929 567 et cession de ces derniers, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford pour le premier lot et celle de Brome pour le second, chemin de Granby
- 2021-12-765 6.3.2 Établissement d'une servitude d'égout pluvial affectant une partie du lot 2 593 666 et deux parties du lot 4 816 422, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, rues Champêtre et de la Rive-Droite
- 2021-12-766 6.3.3 Correction de la programmation de travaux (partielle) pour le programme de la TECQ 2019-2023
- 2021-12-767 6.3.4 Report de la date de réalisation des travaux de la piste cyclable et piétonne bidirectionnelle sur le pont de la rue Shefford

**6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 2021-12-768 6.4.1 Approbation d'ententes de partenariat entre la Ville de Bromont et trois organismes et modification à l'entente avec le Club de Pickleball – Période hiver 2022
- 2021-12-769 6.4.2 Autorisation à déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien aux politiques familiales municipales au ministère de la Famille

**6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2021-12-770 6.5.1 Autorisation de signature d'un avenant à une entente entre la Ville de Bromont et le ministère de la Sécurité publique relative au prêt de service de policiers
- 2021-12-771 6.5.2 Autorisation à déposer une demande d'aide financière pour la formation des pompiers pour l'année 2022
- 2021-12-772 6.5.3 Autorisation de signature d'une entente entre la Ville de Bromont et la Ville de Granby pour le Projet APPUI
- 2021-12-773 6.5.4 Autorisation de signature d'une entente entre la Ville de Bromont et le ministère de la Sécurité publique relative aux modalités de versement de subventions

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



2021-12-774 6.5.5 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale avec la MRC Brome-Missisquoi pour la fourniture de service pour la gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2022-2023

### **6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

2021-12-775 6.6.1 Octroi de contrat pour les travaux de drainage dans le Parc scientifique - Phase 3B (023-ST-P-21)

2021-12-776 6.6.2 Autorisation du paiement de l'avenant supplémentaire au contrat initial à Construction Richelieu pour la réalisation des travaux de restauration, mise à niveau et d'agrandissement du Centre culturel St-John

### **6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N.M. 6.7.1 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de novembre 2021

2021-12-777 6.7.2 Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 23 novembre 2021 et correction du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 20 octobre 2020

2021-12-778 6.7.3 2021-30289: Approbation de plans – Demande visant la construction d'un garage détaché au 83, rue Champlain

2021-12-779 6.7.4 2021-30292: Approbation de plans – Demande visant la construction d'une enseigne détachée au 111, boulevard de Bromont

2021-12-780 6.7.5 2021-30293: Approbation de plans – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans un projet résidentiel intégré (PRI) au 1-96, rue Cleary

2021-12-781 6.7.6 2021-30296: Demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement de trois enseignes suspendues au lieu d'une seule enseigne et ayant une superficie de 1,72 m<sup>2</sup> pour les deux premières et 1,4 m<sup>2</sup> pour la troisième, au lieu de 0,7 m<sup>2</sup> chacune, tel que stipulé à l'article 239 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 89, boulevard de Bromont, lot 6 442 804, zone P6-07, district Mont-Brome

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



- |             |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2021-12-782 | 6.7.7       | 2021-30295: Approbation de plans – Demande visant l'installation de cinq enseignes au 89, boulevard de Bromont - Banque CIBC                                                                                                                                                                                        |
| 2021-12-783 | 6.7.8       | 2021-30297: Approbation de plans – Demande visant la rénovation extérieure d'un bâtiment patrimonial (demande de subvention) au 915, rue Shefford                                                                                                                                                                   |
| 2021-12-784 | 6.7.9       | 2021-30298: Approbation de plans – Demande visant l'installation de deux enseignes au 66, rue Unifix                                                                                                                                                                                                                |
| 2021-12-785 | 6.7.10      | 2021-30301: Approbation de plans – Modification d'une demande déjà approuvée visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée incluant un abri d'auto au 7, rue Balthazar                                                                                                                                 |
| 2021-12-786 | 6.7.11      | Autorisation de signature de l'entente relative à la cession d'un lot hors site comme contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour l'opération cadastrale visant à subdiviser le lot 2 591 268 pour créer les lots 6 438 836 et 6 438 837 au 565-567, rue Shefford (le forgeron) |
| 2021-12-787 | 6.7.12      | Nominations pour les sièges numéros 1 et 2 du comité consultatif d'urbanisme et de la présidence du comité                                                                                                                                                                                                          |
|             | <b>6.8</b>  | <b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|             | <b>6.9</b>  | <b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 2021-12-788 | 6.9.1       | Autorisation de signature de l'entente de droit de passage et d'usage des sentiers pour la randonnée alpine entre la Ville de Bromont et Bromont, montagne d'expériences                                                                                                                                            |
|             | <b>6.10</b> | <b>RESSOURCES HUMAINES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 2021-12-789 | 6.10.1      | Terminaison du poste de lieutenant à la caserne #1 et transfert à la caserne #2                                                                                                                                                                                                                                     |
| 2021-12-790 | 6.10.2      | Nomination au poste de lieutenant au service de sécurité incendie à la caserne #2                                                                                                                                                                                                                                   |
| 2021-12-791 | 6.10.3      | Nomination au poste de secrétaire, service communication et ville intelligente                                                                                                                                                                                                                                      |
| 2021-12-792 | 6.10.4      | Prolongation du contrat de travail du coordonnateur du service de sécurité incendie                                                                                                                                                                                                                                 |

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



	<b>7.</b>	<b>DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE</b>
2021-12-793	7.1	Dépôt des rapports d'audit de la Commission municipale du Québec
	<b>8.</b>	<b>AFFAIRES NOUVELLES</b>
N.M.	8.1	Dépôt d'une pétition concernant la protection du Mont Gale
N.M.	8.2	Dépôt du portrait et diagnostic concernant Bromont ville nourricière
2021-12-794	8.3	Adjudication d'une émission d'obligation au montant de 11 983 000 \$ à la suite d'une demande de soumissions publiques
N.M.	<b>9.</b>	<b>DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
2021-12-795	<b>10.</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>

**2021-12-750**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 décembre 2021, avec les modifications suivantes :

- Ajout en affaires nouvelles des points suivants :
  - 8.1 Dépôt d'une pétition concernant la protection du Mont Gale;
  - 8.2 Dépôt du portrait et diagnostic concernant Bromont ville nourricière;
  - 8.3 Adjudication d'une émission d'obligation au montant de 11 983 000 \$ à la suite d'une demande de soumissions publiques.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune intervention durant la première période de questions.

**2021-12-751**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 NOVEMBRE 2021**

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 novembre 2021.

**ADOPTÉE**

**2021-12-752**

### **ADOPTION DU CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) stipule que tout conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en indiquant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent qu'à cet effet, le calendrier suivant soit adopté pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, tel que ci-après détaillé :

<b>MOIS</b>	<b>DATE</b>	<b>HEURE</b>	<b>LIEU</b>
Janvier	Le lundi, 17	19 h	Hôtel de ville
Février	Le lundi, 7	19 h	Hôtel de ville
Mars	Le lundi, 7	19 h	Hôtel de ville
Avril	Le lundi, 4	19 h	Hôtel de ville
Mai	Le lundi, 2	19 h	Hôtel de ville
Juin	Le lundi, 6	19 h	Hôtel de ville
Juillet	Le lundi, 4	19 h	Hôtel de ville
Août	Le lundi, 1 <sup>er</sup>	19 h	Hôtel de ville
Septembre	Le mardi, 6	19 h	Hôtel de ville
Octobre	Le lundi, 3	19 h	Hôtel de ville
Novembre	Le lundi, 7	19 h	Hôtel de ville
Décembre	Le lundi, 5	19 h	Hôtel de ville

**ADOPTÉE**

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



**2021-12-753**

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA POUR L'ANNÉE 2022**

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) a fait parvenir à la Ville de Bromont une demande d'adhésion, en date du 15 novembre 2021, et ce, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE l'OBV Yamaska est une table de concertation regroupant les différents intervenants du milieu afin de faire une gestion durable et intégrée de l'eau du bassin versant;

ATTENDU QUE l'adhésion de la Ville de Bromont, audit organisme, lui permet de créer des liens favorisant la réalisation d'actions bénéfiques pour la rivière Yamaska;

ATTENDU QUE ce montant permet à l'OBV Yamaska d'accompagner les municipalités et les MRC vers une gestion intégrée des ressources en eau;

ATTENDU QUE le montant de la contribution s'élève à 50 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2022.

D'autoriser le directeur des services administratifs et trésorier de prévoir les sommes nécessaires dans le cadre de l'exercice budgétaire 2022.

**ADOPTÉE**

**2021-12-754**

### **NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT POUR LA PÉRIODE DU 15 NOVEMBRE 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2022**

ATTENDU QUE selon les règlements généraux de la Société de développement économique de Bromont (SODEB), le maire et deux (2) élus doivent siéger au conseil d'administration de la SODEB;

ATTENDU QUE la résolution 2021-11-709 nommait seulement le maire et un (1) élu au conseil d'administration de la SODEB pour la période du 15 novembre 2021 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un (1) autre élu au conseil d'administration de la SODEB;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



De nommer Monsieur Nicolas Robillard, conseiller municipal du quartier Pierre-Laporte, au conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont pour la période du 15 novembre 2021 au 31 décembre 2022.

**ADOPTÉE**

**2021-12-755**

### **DEMANDE DE RÉVISION DU PROCESSUS DE LA RÉPARTITION ET DE LA PLANIFICATION DES BASSINS SCOLAIRES**

ATTENDU QUE la répartition des bassins scolaires, c'est-à-dire la façon dont est déterminée la répartition des élèves sur le territoire d'une école, a fait l'objet d'inquiétudes et de critique de la part des parents sur le territoire bromontois;

ATTENDU QUE la méthode d'évaluation des besoins par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après nommé MÉES) aurait tendance à sous-estimer la façon de planifier les bassins en ne prenant pas en considération certains facteurs, notamment le plan d'urbanisme et la croissance démographique des municipalités;

ATTENDU QUE pour améliorer la planification des bassins, il serait important d'obtenir un portrait complet de l'offre éducative du secteur et de faire des projections à long terme à l'aide d'études démographiques;

ATTENDU QU'il est essentiel de tenir compte des changements démographiques actuels dans la ville de Bromont et les villes environnantes et des répercussions des transitions scolaires multiples sur les enfants et l'environnement;

ATTENDU QUE les déplacements actifs devraient faire partie de l'équation dans la planification des bassins scolaire et que la priorité d'occupation des écoles devrait être accordée aux enfants du voisinage de l'école, afin de favoriser la marche et le vélo dans les déplacements des élèves et de leurs parents, tout en évitant de diviser une fratrie entre différentes écoles;

ATTENDU QUE selon une étude démographique de la MRC de Brome-Missisquoi, la Ville de Bromont démontre un accroissement évident de sa population et que celle-ci n'est pas plus vieillissante en comparaison à l'ensemble du Québec et aux autres villes analysées;

ATTENDU QU'une projection de la croissance démographique effectuée à partir du plan d'urbanisme de la Ville de Bromont démontre aussi que la croissance projetée du nombre des ménages de la Ville de Bromont pour les années à venir est fortement supérieure aux autres municipalités de la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE dans un rapport de recherche soumis au MÉES en 2019, dans lequel Torres et ses collaborateurs (2021) effectuent la recommandation suivante pour les collectivités québécoises :

« [...] augmenter la flexibilité des écoles en matière de capacité, pour qu'elles puissent absorber les fluctuations démographiques sans avoir à modifier les territoires desservis et sans compromettre la qualité des services éducatifs. La communication régulière entre les acteurs des milieux municipal et scolaire est nécessaire pour anticiper les transformations (dans les quartiers, dans les établissements scolaires), évitant l'action précipitée dans l'urgence »;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



ATTENDU QUE le contexte pandémique a eu un impact sur la migration de la population des grandes villes vers les régions. Le déploiement du télétravail des employeurs continue de favoriser cette migration. Tout porte à croire que cette tendance se poursuivra à long terme puisqu'une grande partie des Québécois est désormais à la recherche d'un mode de vie plus sain, d'une qualité de vie en lien avec la nature et d'une communauté de proximité;

ATTENDU QUE les prévisions démographiques fournies par le MÉES ne semblent pas correspondre à l'augmentation prévue de la population de la Ville de Bromont dans un horizon de 5 ans, ce qui implique une problématique plus importante concernant la planification des infrastructures scolaires proposées. Malgré ses deux écoles actuelles, la ville de Bromont manquera d'espace dans ses écoles actuelles afin d'accueillir tous les enfants de la municipalité dans un avenir rapproché;

ATTENDU QUE les répercussions de la modification des secteurs scolaires ont des effets néfastes chez les enfants subissant de multiples transferts scolaires, tant sur le plan de leur santé mentale que sur leur rendement scolaire;

ATTENDU QUE le manque de places en garderie est également une réalité qui risque de s'accroître avec les années. Plus de 315 enfants bromontois figurent sur la liste d'attente des Garderies des couleurs. L'éventualité d'une co-construction pour une école préscolaire (prématernelle et maternelle) ainsi qu'une garderie pourrait très certainement être considérée. D'autant plus qu'avec l'arrivée des classes de maternelle quatre ans dans les prochaines années, il y aura un besoin criant de nouveaux locaux;

ATTENDU QUE l'école joue un rôle important dans la vie des enfants et de leur famille puisqu'elle est au centre de la vie quotidienne, qu'elle marque le rythme des activités des membres d'une famille et qu'elle peut même être un facteur décisif dans le choix du lieu de résidence;

ATTENDU QUE les règles prescrites par le ministère de l'Éducation pour l'obtention d'une nouvelle école sont désuètes dans le cas d'une forte croissance démographique tel que nous le vivons à Bromont;

ATTENDU QU'il est stipulé, dans le document portant sur les règles budgétaires pour les investissements des Centres de services scolaires, que le ministère peut autoriser des projets qui ne respectent pas les règles établies dans les cas de secteurs qui présentent une forte expansion démographique, une importante densité ou une situation géographique particulière, ou encore à des fins d'intégration sociale des élèves (ministère de l'Éducation du Québec, 2021);

ATTENDU l'intérêt de Ville de Bromont de fournir un terrain pour la construction et/ou l'agrandissement d'école sur le territoire de Bromont;

ATTENDU QUE dans une approche intermédiaire ou transitoire à la construction et/ou à l'agrandissement d'école sur le territoire de Bromont, les municipalités de Bromont, Brigham et East-Farnham demandent au MÉES :

- Le remplacement des unités démolies en juin 2020 par de nouvelles unités, et ce, afin de sécuriser le noyau scolaire et le milieu de vie des enfants, tout en permettant une bonne planification du projet de construction et/ou d'agrandissement;
- À court terme, l'ajout de nouvelles unités modulaires qui permettrait d'accueillir la croissance d'élèves;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



ATTENDU QUE cette proposition permettrait le maintien des élèves dans le même territoire scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de revoir son processus de répartition et de planification des bassins scolaires en prenant en considération les éléments contenus dans la présente résolution.

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Isabelle Charest, ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi, à M. Daniel Côté, président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à la MRC Brome-Missisquoi pour appui.

**ADOPTÉE**

**A.M.**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1066-02-2021 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066-2019 RELATIF À L'AQUEDUC ET À SON USAGE**

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Jacques Lapensée donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 1066-02-2021 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1066-2019 relatif à l'aqueduc et à son usage.

Ce même conseiller dépose le projet intitulé : « Règlement numéro 1066-02-2021 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1066-2019 relatif à l'aqueduc et à son usage ».

**A.M.**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1088-02-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1088-2020 RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la conseillère Claire Mailhot donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 1088-02-2021 modifiant le règlement 1088-2020 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

Cette même conseillère dépose le projet intitulé : « Règlement numéro 1088-02-2021 modifiant le règlement 1088-2020 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux ».

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



**2021-12-756**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-21-2021 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES**

ATTENDU QUE le règlement numéro 923-2006 sur les nuisances de la Ville de Bromont a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 23 mai 2006;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de préciser l'interdiction d'utilisation de bicyclette, planche à roulettes et trottinette pour préserver la sécurité des piétons et le mobilier urbain;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance du 15 novembre 2021, et que le règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 923-21-2021 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances.

**ADOPTÉE**

**2021-12-757**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-18-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les cités et villes et du Code de la sécurité routière, la Ville de Bromont a le pouvoir de réglementer la circulation et le stationnement sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite apporter des modifications audit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 novembre 2021 et que le règlement a également été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1031-18-2021 modifiant le règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement.

**ADOPTÉE**

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



**2021-12-758**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1058-03-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1058-2017, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 331 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, ch. C-19), le conseil peut faire et mettre à exécution des règles et règlements pour sa régie interne et pour le maintien de l'ordre durant les séances;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 novembre 2021, et que le règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1058-03-2021 modifiant le règlement numéro 1058-2017, tel qu'amendé, concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**2021-12-759**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1106-2021 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2022)**

ATTENDU QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre. F-2.1), toute municipalité peut établir une tarification pour l'utilisation de ses biens, services ou activités;

ATTENDU QUE cette tarification doit être établie par règlement;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la politique familiale et des aînés, des actions seront menées pour permettre une réduction de 25 % aux personnes âgées de Bromont de 65 ans et plus aux activités dispensées par le SLSCVC;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 novembre 2021 et que le projet de règlement a également été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE certaines modifications au projet de règlement ont été faites depuis le dépôt à la séance du 15 novembre, notamment les point 3.9.1, 3.15 et 6.9;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1106-2021 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2022).

**ADOPTÉE**

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



2021-12-760

### ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 novembre 2021, au montant de **5 248 825,95 \$** à payer par le fonds d'administration, la dite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer :	841 705,24 \$
	1 065 086,90 \$
Caisse déboursés :	256 085,33 \$
	141 294,27 \$
	2 334 713,85 \$
Paies versées le :	
4 novembre 2021	290 271,81 \$
18 novembre 2021	319 668,55 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>5 248 825,95 \$</b>

#### Faits saillants :

<u>Chèque</u>	<u>Montant</u>	<u>Fournisseur et description</u>
S14931	<b>500 000,00 \$</b>	Centre national de cyclisme de Bromont pour le transfert de la fondation Sylvan Adams.
S14973	<b>351 376,11 \$</b>	Construction Richelieu pour les travaux de rénovation du centre culturel St-John.
38571	<b>279 198,39 \$</b>	Revolution Environmental Solutions LP pour dispositions des boues à la CTE.
S14934	<b>233 403,59 \$</b>	Eurovia Québec Construction pour contrat de pavage majeur.
S15046	<b>215 574,91 \$</b>	Eurovia Québec Construction pour contrat de pavage majeur (École de la Chantignole et place publique)
S14945	<b>199 035,00 \$</b>	Comco Entrepreneurs en bâtiment pour les travaux de construction du pavillon d'accueil.
S14933	<b>167 660,59 \$</b>	Construction Richelieu pour les travaux d'aménagement du nouveau poste de police.
S14946	<b>164 666,63 \$</b>	Construction Richelieu pour les travaux de rénovation du centre culturel St-John.
S14958	<b>163 543,60 \$</b>	Excavation Désourdy pour la reconstruction d'une partie du chemin de Granby.
S14959	<b>136 899,01 \$</b>	Excavation St-Pierre & Tremblay pour les travaux de réfection - rues Joliette et Papineau.
S15123	<b>116 272,64 \$</b>	Services Matrec pour la collecte des matières résiduelles et nettoyage des bacs de compost.
S14962	<b>90 829,03 \$</b>	MBI Sécurité pour le système de sécurité du nouveau poste de police.
38555	<b>89 422,83 \$</b>	MRC Brome-Missisquoi pour l'entente intermunicipale du projet pilote de transport.
38585	<b>86 160,55 \$</b>	Toitures Industrie Pro pour travaux de toiture de la caserne no. 2.
S14940	<b>85 894,95 \$</b>	Services Matrec pour la collecte des matières résiduelles.
38463	<b>85 167,73 \$</b>	Cima+ pour la conception d'égoût sanitaire pour le remplacement du PP5.
S15034	<b>67 476,82 \$</b>	EMS Structure Inc. pour les services d'architecture et d'ingénierie de la nouvelle caserne.
S15061	<b>61 304,34 \$</b>	Groupe Allaire Gince Infrastructure pour la réfection des rues Chapleau et de L'Islet.
S15115	<b>61 019,13 \$</b>	Rénovations Alexandre Léveillé pour les travaux d'aménagement du centre communautaire.
S14978	<b>58 006,61 \$</b>	Maisons MR pour le remboursement partiel des garanties au projet Natura et Topaze.
S15049	<b>44 160,81 \$</b>	FNX Innov pour les services d'ingénierie et contrôle qualitatif de différents projets.
S14957	<b>42 088,82 \$</b>	Eurovia Québec pour la libération de retenues du contrat de pavage majeur

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



2021-12-761

### RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 11 983 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 983 000 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
908-2005	257 800 \$
924-2006	122 500 \$
980-2011	1 140 900 \$
981-2011	1 140 300 \$
882-2004	125 900 \$
916-2006	93 000 \$
986-2011	159 800 \$
1018-2015	706 900 \$
1010-2014	459 500 \$
1030-2016	353 400 \$
1011-2014	290 000 \$
1029-2016	160 000 \$
1029-2016	111 000 \$
1062-2018	267 000 \$
1063-2018	99 000 \$
1063-2018	43 000 \$
1072-2019	111 600 \$
1072-2019	289 400 \$
1072-2019	208 000 \$
1100-2021	700 000 \$
1102-2021	1 200 000 \$
1050-2017	296 129 \$
1083-2020	117 760 \$
1083-2020	731 100 \$
1084-2020	252 028 \$
1084-2020	223 038 \$
1073-2019	111 271 \$
1073-2019	67 944 \$
1073-2019	59 721 \$
1099-2021	93 646 \$
1099-2021	268 413 \$
1099-2021	198 508 \$
1101-2021	91 200 \$
1101-2021	106 030 \$
1101-2021	1 327 212 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 980-2011, 981-2011, 986-

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



2011, 1018-2015, 1010-2014, 1030-2016, 1011-2014, 1029-2016, 1062-2018, 1063-2018, 1072-2019, 1100-2021, 1102-2021, 1050-2017, 1083-2020, 1084-2020, 1073-2019, 1099-2021 et 1101-2021, la Ville de Bromont souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 décembre 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 07731  
82 BOUL. DE BROMONT BUR. 103  
BROMONT, QC  
J2L 2K3

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Bromont, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 980-2011, 981-2011, 986-2011, 1018-2015, 1010-2014, 1030-2016, 1011-2014, 1029-2016, 1062-2018, 1063-2018, 1072-2019, 1100-2021, 1102-2021, 1050-2017, 1083-2020, 1084-2020, 1073-2019, 1099-2021 et 1101-2021 soit plus court que celui



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

**2021-12-762**

### **AUTORISATION D'UTILISATION DES SOLDES RÉSIDUELS DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

ATTENDU QUE des transactions pour l'achat de véhicules pour la Ville de Bromont sont à prévoir;

ATTENDU QUE le montant de chacune des transactions sera inférieur à 39 999.99 \$;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.2.2.2 du règlement numéro 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité, le conseil municipal doit autoriser l'utilisation des soldes résiduels de règlements d'emprunt pour permettre le financement de dépenses en immobilisations;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 1072-2019 a un solde résiduel de 192 747.56 \$;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 1083-2020 a un solde résiduel de 73 449.91 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des services administratifs et trésorier à utiliser les soldes résiduels des règlements d'emprunt 1072-2019 et 1083-2020, aux montants respectifs de 192 747.56 \$ et de 73 449.91 \$, pour permettre le financement de dépenses en immobilisations.

**ADOPTÉE**

**2021-12-763**

### **APPROBATION DES DÉPENSES DANS LE CADRE DU VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre des Transports du Québec les a autorisés;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre des Transports du Québec, de la reddition de comptes relative aux projets;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre des Transports du Québec fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît dans sa lettre du 27 mai 2021, soit un montant de 45 000 \$;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la reddition de comptes dont le total des dépenses est au montant de 303 423,90 \$ excluant les taxes nettes, relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

**2021-12-764**

### **RETRAIT DU CARACTÈRE PUBLIC AUX LOTS 2 591 877 ET 2 929 567 ET CESSIION DE CES DERNIERS, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD POUR LE PREMIER LOT ET CELLE DE BROME POUR LE SECOND, CHEMIN DE GRANBY**

ATTENDU QUE la Succession Priscille Robert est propriétaire des immeubles situés au 209 et 247, chemin de Granby;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire des lots 2 591 877 et 2 929 567, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford pour le premier lot et celle de Brome pour le second, représentant une ancienne partie du chemin de Granby qui fut relocalisée par le ministre de la Voirie de l'époque dans les années 1940 et ne servant plus à titre de chemin public depuis ce temps;

ATTENDU QUE ces lots appartenant à Ville de Bromont représentent toute la façade des immeubles appartenant à la Succession Priscille Robert;

ATTENDU QUE ces lots de l'ancienne partie du chemin de Granby ne sont d'aucune utilité pour Ville de Bromont;

ATTENDU QU'une entente est intervenue afin que Ville de Bromont cède à la Succession Priscille Robert les lots 2 591 877 et 2 929 567, cadastre officiel du

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



Québec, circonscription foncière de Shefford pour le premier lot et celle de Brome pour le second;

ATTENDU QU'avant que Ville de Bromont cède lesdits lots, elle doit leur retirer le caractère public;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me Hélène M. Goyette, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De retirer le caractère public aux lots 2 591 877 et 2 929 567, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford pour le premier lot et celle de Brome pour le second.

QUE Ville de Bromont cède les lots 2 591 877 et 2 929 567, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford pour le premier lot et celle de Brome pour le second, à la Succession Priscille Robert.

QUE cette cession est faite en considération de la somme de cent dollars (100 \$) plus les taxes applicables.

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me Hélène M. Goyette, notaire.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession soumis au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2021-12-765**

### **ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL AFFECTANT UNE PARTIE DU LOT 2 593 666 ET DEUX PARTIES DU LOT 4 816 422, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, RUES CHAMPÊTRE ET DE LA RIVE-DROITE**

ATTENDU QUE le conseil a accepté le protocole d'entente « Entente pour la phase 1 – Carrefour Champêtre » intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier West-Shefford inc. relativement aux travaux municipaux à réaliser pour le projet « Carrefour Champêtre » en vertu de sa résolution portant le numéro 2003-09-407, en date du 16 septembre 2003;

ATTENDU QUE le conseil a accepté le protocole d'entente « Entente pour la phase 2 – Carrefour Champêtre » intervenu entre Ville de Bromont et les sociétés 9126-7898 Québec inc., 9147-4668 Québec inc., 9146-6946 Québec inc., Immobilier West-Shefford inc. et Immobilier MRB inc. relativement aux travaux municipaux à réaliser pour le projet « Carrefour Champêtre » en vertu de sa résolution portant le numéro 2006-11-581, en date du 6 novembre 2006;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



ATTENDU QUE le conseil a accepté la cession de droits du protocole d'entente « Entente pour la phase 2 – Carrefour Champêtre » aux sociétés 9146-6946 Québec inc. et Immobilier West-Shefford inc. relativement aux travaux municipaux à réaliser pour le projet « Carrefour Champêtre » en vertu de sa résolution portant le numéro 2007-10-584, en date du 22 octobre 2007;

ATTENDU QUE suivant les termes de ces protocoles d'entente, les travaux d'infrastructures municipaux que sont le réseau d'égout pluvial et les bassins de sédimentation du projet « Carrefour Champêtre » sont complétés pour les rues Champêtre et de la Rive-Droite;

ATTENDU QUE par sa résolution portant le numéro 2020-10-525, à son assemblée du 5 octobre 2020, le conseil a accepté la réception provisoire des travaux de la phase II des infrastructures municipales du projet « Carrefour Champêtre » pour les rues Champêtre, du Parc et de la Rive-Droite;

ATTENDU QUE la société INVESTISSEMENTS VILLAGE BROMONT LTÉE est maintenant propriétaire du lot 2 593 666, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, sur lequel une conduite d'égout pluvial et un bassin de sédimentation évacuent une partie des eaux pluviales provenant de la rue Champêtre;

ATTENDU QUE le SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ QUARTIER BROMONT est maintenant propriétaire du lot 4 816 422, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, sur lequel deux conduites d'égout pluvial évacuent une partie des eaux pluviales provenant de la rue de la Rive-Droite;

ATTENDU QUE la société INVESTISSEMENTS VILLAGE BROMONT LTÉE et le SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ QUARTIER BROMONT sont consentants à l'établissement d'une servitude d'égout pluvial évacuant une partie des eaux pluviales provenant des rues Champêtre et de la Rive-Droite affectant une partie de leur immeuble respectif pour se conformer aux engagements des protocoles d'entente mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude d'égout pluvial rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU  
APPUYÉ PAR TATIANA CONTRERAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Qu'une servitude d'égout pluvial soit établie contre une partie du lot 2 593 666 et deux parties du lot 4 816 422, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, en faveur des lots 2 928 586, 2 928 938, 4 816 416 et 6 409 566, du susdit cadastre et de la circonscription foncière de Brome pour les deux premiers lots et du susdit cadastre et de la circonscription foncière de Shefford pour les deux derniers lots, appartenant à Ville de Bromont, tel que montrées à la description technique préparée par monsieur Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, portant sa minute 29 665, dossier MPC-19401441-7.

Que la servitude d'égout pluvial est consentie pour la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude d'égout pluvial soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude d'égout pluvial soumis au soutien des présentes substantiellement de même forme et teneur ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2021-12-766**

### **CORRECTION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX (PARTIELLE) POUR LE PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'une programmation de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE le MAMH exige le retrait d'un projet de la programmation initiale afin qu'il soit traité de manière indépendante des autres éléments de la programmation;

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé l'envoi au MAMH d'une programmation corrigée par l'adoption de la résolution 2021-11-747, adoptée le 15 novembre 2021, mais que le MAMH a exigé l'ajout des 2 paragraphes suivants;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Bromont s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la Ville de Bromont approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMH de la programmation de travaux version n°1 corrigée ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



QUE la Ville de Bromont s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Bromont s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Bromont atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 corrigée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

QUE la présente résolution remplace la résolution # 2021-11-747 adoptée le 15 novembre 2021.

**ADOPTÉE**

**2021-12-767**

### **REPORT DE LA DATE DE RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA PISTE CYCLABLE ET PIÉTONNE BIDIRECTIONNELLE SUR LE PONT DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QU'un accord a été donné par le ministère pour finaliser les travaux au 31 décembre 2021;

ATTENDU QU'il n'a pas été possible, pour des raisons techniques, de réaliser les travaux dans les délais prévus;

ATTENDU QU'il est requis d'informer le ministère des Transports du Québec du retard des travaux et d'indiquer un nouvel échéancier;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'informer le ministère des Transports du Québec que les travaux liés à l'aide financière accordée dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains ne peuvent pas être achevés avant le 31 décembre 2021.

De demander au ministère des Transports du Québec un report d'échéance pour la réalisation des travaux au 31 décembre 2022.

De faire parvenir au ministère des Transports du Québec à cet effet, une lettre signée par le directeur des Services techniques indiquant le motif de ce retard et le nouvel échéancier de réalisation des travaux, ainsi que la présente résolution.

D'autoriser le directeur général ou le directeur des Services techniques à signer tout document requis par le ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



2021-12-768

### **APPROBATION D'ENTENTES DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET TROIS ORGANISMES ET MODIFICATION À L'ENTENTE AVEC LE CLUB DE PICKLEBALL – PÉRIODE HIVER 2022**

ATTENDU QUE la Ville est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le « Livre blanc sur le Loisir au Québec »;

ATTENDU QUE les Organismes adhèrent à la mission, aux objectifs et aux politiques du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire que sa population bénéficie d'activités qui sont offertes par les Organismes et qui s'inscrivent dans l'un de ses champs d'interventions;

ATTENDU QUE les Organismes ont besoin du soutien de la Ville de Bromont par le biais d'un soutien en gratuité pour la l'utilisation des terrains, plateaux et locaux;

ATTENDU QUE les Organismes sont reconnus par la Ville de Bromont de par sa politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite accorder son soutien à ces organismes partenaires;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et chaque Organisme se sont entendus pour élaborer une entente dans le but que les Organismes réalisent et maintiennent leurs activités pour l'année 2022 selon leur mission et leurs objectifs;

ATTENDU QUE les Organismes encadrent de façon autonome leur programme sportif et récréatif offert à la population de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose des installations sportives demandées;

ATTENDU QUE les Organismes possèdent une structure démocratique de saine gestion;

ATTENDU QUE les Organismes s'engagent à respecter les conditions de leur entente respective et à obtenir les autorisations requises de la tenue des activités;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les ententes de partenariat entre la Ville de Bromont et le Club de vélo de montagne Bromont, le Club BMX Bromont et le Club de bridge Bromont, tel que mentionné dans le « tableau synthèse des demandes d'organismes » pour l'année 2022.

D'approuver la modification à l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et le Club de pickleball de Bromont pour l'année 2022, tel que mentionné dans le « tableau synthèse des demandes d'organismes » pour l'année 2022.

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



D'autoriser l'utilisation du logo de la Ville de Bromont dans les outils promotionnels des Organismes mentionnés dans le « tableau synthèse des demandes d'organismes ». Les documents imprimés et les communiqués de presse devront être soumis dans un délai raisonnable pour être préautorisés par la Direction des communications et de la ville intelligente avant impression et/ou diffusion.

D'autoriser la promotion des activités et des événements des organismes dans les outils de communication de la Ville de Bromont.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à finaliser et signer les ententes de partenariat entre la Ville de Bromont et le Club de vélo de montagne Bromont, le Club BMX Bromont et le Club de bridge Bromont pour l'année 2022, tel que mentionné dans le « tableau synthèse des demandes d'organismes » pour l'année 2022, et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à finaliser et signer la modification à l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et le Club de pickleball de Bromont pour l'année 2022, tel que mentionné dans le « tableau synthèse des demandes d'organismes » pour l'année 2022, et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE**

**2021-12-769**

#### **AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE**

ATTENDU QU'UN appel de projets 2021-2022 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales a été lancé;

ATTENDU QUE la volonté du conseil municipal de la Ville de Bromont de mettre à jour sa politique familiale municipale dans un délai d'au plus 24 mois suivant la signature du protocole d'entente avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut améliorer la qualité de vie des familles sur son territoire;

ATTENDU que dans le cadre de la mise sur pied du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, la Ville de Bromont veut formuler une demande d'aide financière au ministère de la Famille, afin de mettre à jour sa politique et assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite créer un contexte favorable pour mobiliser toutes les ressources municipales afin d'offrir aux familles un milieu de vie sain et agréable;

ATTENDU QUE la municipalité attache de l'importance à la création d'un milieu de vie de qualité où les enfants et les familles peuvent s'épanouir;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la coordonnatrice culture et vie communautaire du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d'aide financière au programme de soutien aux politiques familiales municipales du ministère de la Famille.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à signer le formulaire de demande d'aide financière au Programme de soutien aux politiques familiales municipales du ministère de la Famille.

De désigner la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, comme personne autorisée à agir en son nom, à signer et à conclure une entente avec le ministère de la Famille et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à cette entente et tous les documents relatifs au projet.

De mandater la coordonnatrice culture et vie communautaire du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à assurer un suivi de la demande et au niveau du respect des clauses de la convention d'aide financière.

De confirmer l'engagement de la Ville à déboursier sa part des coûts admissibles au projet, soit cinquante pour cent (50 %) de l'octroi de l'aide financière qui pourra être octroyée en vertu du Programme de soutien aux politiques familiales municipales (pour un montant maximum global octroyé de 6 000 \$), et à payer les coûts d'exploitation continus de ces derniers.

QUE si l'aide financière est octroyée, que les sommes payables soient prévues au budget d'opération lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune des années.

D'autoriser le directeur des services administratifs et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2021-12-770**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE RELATIVE AU PRÊT DE SERVICE DE POLICIERS**

ATTENDU QUE le service de police de la Ville de Bromont et le ministère de la Sécurité publique ont conclu une entente en avril 2021 pour le prêt de services de policiers afin de combattre la criminalité organisée, et ce, pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2025;

ATTENDU QUE face à la montée des événements de violence armée, notamment dans les rues du Grand Montréal, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements additionnels qui permettront de bonifier la lutte contre l'importation, le trafic, l'utilisation et la possession d'armes à feu;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



ATTENDU QUE conséquemment à cette annonce, un avenant à l'entente pour le prêt de services de policiers doit être convenu et portant sur la bonification du remboursement monétaire pour le prêt de services de policiers;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du service de police à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'avenant de l'entente entre la Ville de Bromont et le ministère de la Sécurité publique relative au prêt de service de policiers et tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2021-12-771**

### **AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2022**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce Règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel (Programme);

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce Programme;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de quatre (4) pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie à déposer une demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

De transmettre une copie de la résolution à la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉE**

**2021-12-772**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA VILLE DE GRANBY POUR LE PROJET APPUI**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à investir 27 000 000 \$ sur cinq (5) ans pour mettre en place des actions prioritaires pour prévenir les féminicides en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique, dans le cadre des actions prioritaires pour prévenir les féminicides en contexte conjugal, doit ajouter des effectifs en violence conjugale au sein des corps de police participants;

ATTENDU QUE la Ville de Granby souhaite participer à ces actions en créant, au sein de son corps de police, le Projet APPUI (Projet) dont le mandat spécifique est de travailler en amont auprès des victimes de violence conjugale et des personnes en situation de vulnérabilité, en besoin de soutien et de protection ou à risque de comportements violents dans le but d'éviter la gradation et de minimiser les impacts de la violence;

ATTENDU QUE la Ville de Granby a reçu du financement du ministère de la Sécurité publique pour la mise en œuvre du Projet pour la Ville de Granby et la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite participer audit Projet;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir entre les parties pour, entre autres, légitimer le transfert d'information de nature confidentielle au Service de police de la Ville de Granby;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le service de police de Bromont à participer au Projet APPUI.

D'autoriser le directeur du service de police à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'entente pour le Pojet APPUI et tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



2021-12-773

### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE RELATIVE AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

ATTENDU QUE la légalisation du cannabis a mené à d'importants changements législatifs concernant notamment l'encadrement de cette substance et la lutte contre la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a conclu une entente de contribution financière relative à la formation policière, à la collecte de données et à l'acquisition de matériel de détection de drogue approuvé pour lutter contre la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue avec le gouvernement du Canada le 29 mars 2019;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé, au terme de cette entente, à appuyer financièrement tous les corps de police du Québec, incluant les corps de police autochtones, dans la gestion du changement et dans la formation de leur personnel en matière de sécurité routière par la mise en place d'un programme de formation d'une durée de cinq ans;

ATTENDU QU'une entente relative aux modalités de versement de subventions à la Ville de Bromont pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue pour les exercices financiers 2018-2019 à 2022-2023 doit être conclue avec le ministère de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du service de police à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'entente entre la Ville de Bromont et le ministère de la Sécurité publique relative aux modalités de versement de subventions pour le programme de formation sur la détection de la drogue avec les capacités affaiblies par la drogue pour les exercices financiers 2018-2019 à 2022-2023 et tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2021-12-774

### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC BROME-MISSISQUOI POUR LA FOURNITURE DE SERVICE POUR LA GESTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE 2022-2023**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire poursuivre son offre de service à la MRC Brome-Missisquoi pour la gestion de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire rendre le service, tel qu'exigé par la MRC Brome-Missisquoi, et a déclaré avoir deux (2) ressources ayant les connaissances, l'expertise et les compétences voulues pour fournir les services conformément aux obligations contractuelles et légales et selon les règles de l'art;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



ATTENDU QUE la Ville de Bromont et la MRC Brome-Missisquoi désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et 569 et suivants du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente de fourniture de services relativement aux travaux visant à gérer le schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE cette entente sera réputée en vigueur pour une durée de deux (2) ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, renouvelable tacitement, à moins d'avis contraire, pour des termes successifs de deux (2) ans;

ATTENDU QU'à l'automne de chaque année le montant de l'entente sera révisé et présenté à la MRC Brome-Missisquoi pour l'année subséquente;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'entente entre la Ville de Bromont et la MRC Brome-Missisquoi (2022-2023) pour la fourniture de service pour la gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2021-12-775**

### **OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE DRAINAGE DANS LE PARC SCIENTIFIQUE - PHASE 3B (023-ST-P-21)**

ATTENDU QU'il est requis de poursuivre les travaux de drainage des terrains dans le Parc scientifique;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE neuf (9) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévues à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaire	Montant (avec taxes)	Conformité
Excavation A.R. Valois Inc.	157 102,23\$	Oui
Huard Excavation Inc.	201 079,78\$	Oui
Bertrand Ostiguy Inc.	82 782,00\$	Oui
Excavation Désourdy Inc.	218 252,73\$	Oui
Gestion Dexsen Inc.	161 948,04\$	Oui
G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc.	203 028,60\$	Oui
Excavation-Démolition Apogée Inc.	199 529,76\$	Oui
Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.	154 947,03\$	Oui
Les Entreprises P.N.P. Inc.	234 347,79\$	Oui

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions, celle de Bertrand Ostiguy Inc. s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



ATTENDU QUE, conformément au Règlement 1069-2019 sur la Gestion contractuelle, ce contrat est soumis à une évaluation du rendement de l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de travaux de drainage du Parc scientifique – Phase 3B au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bertrand Ostiguy Inc. pour la somme de **72 000,00\$**, taxes applicables en sus, le tout selon le bordereau de quantités approximatives soumis.

De nommer le directeur des services techniques comme responsable de l'évaluation de rendement de Bertrand Ostiguy Inc.

D'autoriser le directeur des services administratifs et trésorier à approprier les sommes nécessaires à même le surplus non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2021-12-776**

### **AUTORISATION DU PAIEMENT DE L'AVENANT SUPPLÉMENTAIRE AU CONTRAT INITIAL À CONSTRUCTION RICHELIEU POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION, MISE À NIVEAU ET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE CULTUREL ST-JOHN**

ATTENDU QU'un contrat pour la réalisation des travaux de restauration, mise à niveau et agrandissement du Centre culturel St-John a été octroyé à Construction Richelieu pour la somme de 3 081 311.15 \$, taxes applicables en sus, par la résolution 2020-11-588;

ATTENDU QUE Construction Richelieu a présenté un (1) avenant, au montant de 52 214.73 \$, taxes applicables en sus, pour apporter plusieurs modifications aux travaux initialement prévus;

ATTENDU QUE l'avenant a été analysé par le coordonnateur en bâtiments et infrastructures de la Ville de Bromont et qu'il s'en déclare satisfait;

ATTENDU que le montant de 52 214.73 \$, taxes applicables en sus, est supérieur à la délégation du pouvoir de dépenser de la direction générale, comme prévu au règlement numéro 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité;

ATTENDU QUE le coût de l'ensemble des dépenses additionnelles au contrat initial représente plus de dix pour cent (10%) du prix du contrat initial;

ATTENDU QUE d'autres avenants sont attendus pour un montant d'approximativement 60 000 \$, taxes applicables en sus;

ATTENDU QU'il est nécessaire de présenter un sommaire décisionnel au conseil municipal pour faire approuver ces avenants;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général de la Ville à signer des avenants supplémentaires à Construction Richelieu d'un montant **112 214.73 \$**, taxes applicables en sus, pour réaliser plusieurs travaux supplémentaires.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE NOVEMBRE 2021**

**2021-12-777**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME DU 23 NOVEMBRE 2021 ET CORRECTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 20 OCTOBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 23 novembre 2021.

De corriger le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2020 en mentionnant que Marc Béland s'est retiré pour les points 2020-10-14 et 2020-10-15.

**ADOPTÉE**

**2021-12-778**

**2021-30289: APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT LA CONSTRUCTION  
D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 83, RUE CHAMPLAIN**

ATTENDU QUE le requérant souhaite construire un garage sur le lot voisin à l'endroit où il possède une servitude de stationnement;

ATTENDU QUE le requérant souhaite que le conseil accepte la construction de son garage avant l'achat de cette partie de terrain;

ATTENDU QUE l'architecture du garage projeté s'intègre à celle de la résidence;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan concept d'implantation préparé par l'architecte en paysage Samuel Roy, daté du 16 novembre 2021, les plans de bâtiment préparés par PlanImage, datés de juin 2021, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'un garage détaché au 83, rue Champlain, conditionnellement à l'achat d'une partie de lot 2 931 006 pour rendre le projet conforme.

**ADOPTÉE**

**2021-12-779**

### **2021-30292: APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE AU 111, BOULEVARD DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de localisation d'enseigne préparé par le designer d'espaces extérieurs François Lambert, daté du 16 mars 2021, le plan d'enseigne préparé par Enseignes Choquette, daté du 11 novembre 2021, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une enseigne détachée au 111, boulevard de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2021-12-780**

### **2021-30293: APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE DANS UN PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ (PRI) AU 1-96, RUE CLEARY**

ATTENDU QUE cette résidence sera la première érigée dans le PRI;

ATTENDU QUE le PRI est composé de trois terrains pour des résidences unifamiliales isolées;

ATTENDU QUE le conseil considère que les futurs bâtiments devraient s'harmoniser entre eux, tant au niveau des matériaux que des couleurs;

ATTENDU QUE cette demande répond aux critères et objectifs du règlement relatif au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Kevin Migué, daté du 9 novembre 2021, le plan d'aménagement



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



paysager préparé par l'architecte paysagiste Marie-Ève Lussier, daté du 7 octobre 2021, les plans de bâtiment préparés par l'architecte Catherine Girard, datés du 12 octobre 2021, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans un P.R.I. au 1-96, rue Cleary.

D'informer les propriétaires des lots voisins dans le PRI, que les revêtements extérieurs des bâtiments projetés devraient s'harmoniser aux revêtements et couleurs de la résidence au 1-96, rue Cleary.

**ADOPTÉE**

**2021-12-781**

**2021-30296: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT DE TROIS ENSEIGNES SUSPENDUES AU LIEU D'UNE SEULE ENSEIGNE ET AYANT UNE SUPERFICIE DE 1,72 M2 POUR LES DEUX PREMIÈRES ET 1,4 M2 POUR LA TROISIÈME, AU LIEU DE 0,7 M2 CHACUNE, TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 239 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017 AU 89, BOULEVARD DE BROMONT, LOT 6 442 804, ZONE P6-07, DISTRICT MONT-BROME**

ATTENDU QUE cette demande vise le remplacement de trois enseignes suspendues existantes;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est important de réfléchir à la problématique de surabondance et de prolifération des enseignes et des panneaux publicitaires;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il serait préférable de limiter le nombre d'enseignes en façade;

ATTENDU QUE le conseil considère que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande visant à permettre l'aménagement de trois enseignes, mais d'accepter l'installation de deux enseignes suspendues au lieu d'une seule, ayant une superficie de 1,72 m<sup>2</sup> au lieu de 0,7 m<sup>2</sup>, tel que stipulé à l'article 239 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 89, boulevard de Bromont, lot 6 442 804, zone P6-07, district Mont-Brome.

**ADOPTÉE**

**2021-12-782**

**2021-30295: APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT L'INSTALLATION DE CINQ ENSEIGNES AU 89, BOULEVARD DE BROMONT - BANQUE CIBC**

ATTENDU QUE le projet nécessite une dérogation mineure et que le conseil accepte l'installation de seulement 2 enseignes suspendues sur le bâtiment;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



ATTENDU QUE le conseil est favorable à l'installation d'une seule enseigne suspendue en façade du bâtiment et une autre sur la façade arrière;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à l'enseigne prévue dans la fenêtre du bâtiment;

ATTENDU QUE le conseil considère que le panneau d'affichage de la CIBC sur l'enseigne communautaire devrait avoir du relief comme les autres enseignes;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans d'enseignes préparés par Zip Signs, datés du 19 novembre 2019, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'installation de quatre enseignes au lieu de cinq au 89, boulevard de Bromont - Banque CIBC.

D'exiger que le panneau d'affichage de la CIBC sur l'enseigne communautaire soit en relief comme les autres enseignes.

**ADOPTÉE**

**2021-12-783**

### **2021-30297: APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT LA RÉNOVATION EXTÉRIEURE D'UN BÂTIMENT PATRIMONIAL (DEMANDE DE SUBVENTION) AU 915, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE ce bâtiment patrimonial requiert des réparations visant les portes et balcons;

ATTENDU QUE ce bâtiment, construit depuis plus de 150 ans, est inscrit à la liste de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Bromont et est admissible à la subvention du programme « Restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Bromont »;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite se prévaloir du programme de subvention de bâtiments patrimoniaux de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE l'estimation du coût réel des travaux est de 22 000.00 \$ plus les taxes applicables (25 294.50 \$ taxes incluses);

ATTENDU QUE le requérant est admissible à une subvention maximale de 10 000.00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le formulaire de demande de subvention daté du 14

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



octobre 2021, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la rénovation extérieure d'un bâtiment patrimonial (demande de subvention) au 915, rue Shefford.

D'accorder la subvention maximale de 10 000.00 \$ en vertu de l'article 10 du règlement numéro 1086-2020 établissant le programme « Restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Bromont ».

**ADOPTÉE**

**2021-12-784**

**2021-30298: APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT L'INSTALLATION DE DEUX ENSEIGNES AU 66, RUE UNIFIX**

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de localisation d'enseigne daté du 15 novembre 2021, les plans d'enseignes préparés par Enseignes ESM, datés du 4 octobre 2021, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'installation de deux enseignes au 66, rue Unifix.

**ADOPTÉE**

**2021-12-785**

**2021-30301: APPROBATION DE PLANS – MODIFICATION D'UNE DEMANDE DÉJÀ APPROUVÉE VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE INCLUANT UN ABRI D'AUTO AU 7, RUE BALTHAZAR**

ATTENDU QUE le projet de construction de l'abri d'auto a été revu afin de se conformer à la réglementation de zonage en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans de bâtiment modifiés, datés du 16 novembre 2021, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la modification d'une demande déjà approuvée visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée incluant un abri d'auto au 7, rue Balthazar.

**ADOPTÉE**

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



**2021-12-786**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA CESSION D'UN LOT HORS SITE COMME CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS POUR L'OPÉRATION CADASTRALE VISANT À SUBDIVISER LE LOT 2 591 268 POUR CRÉER LES LOTS 6 438 836 ET 6 438 837 AU 565-567, RUE SHEFFORD (LE FORGERON)**

ATTENDU QU'une demande de permis de lotissement a été reçue afin de subdiviser le lot 2 591 268, rue Shefford;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57 du règlement de lotissement numéro 1038-2017, le terrain à céder pour fins de parcs, de terrain de jeu ou d'espaces naturels peut être situé hors du site et qu'une entente peut être rédigée en ce sens;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la cession d'un terrain situé dans le projet Arborescence sur la rue des Diligences dans la résolution 2021-07-511 adoptée le 5 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et le directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable à signer l'entente de cession du lot 6 437 328 d'une superficie de 7 684,9 m<sup>2</sup> comme contribution pour fins de parcs, de terrain de jeu ou d'espaces naturels, pour l'opération cadastrale visant à subdiviser le lot 2 591 268, rue Shefford.

**ADOPTÉE**

**2021-12-787**

### **NOMINATIONS POUR LES SIÈGES NUMÉROS 1 ET 2 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 du règlement 1048-2017 sur le comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal doit nommer des personnes pour occuper les sièges numéro 1 et 2 du comité;

ATTENDU QUE le siège numéro 1 occupé par Madame Catherine Girard devient vacant suite à la fin de son deuxième mandat qui se terminait en novembre 2021;

ATTENDU QUE Madame Véronique Sauvé qui occupe le siège numéro 2 souhaite que le conseil municipal renouvelle son mandat pour une période de 24 mois;

ATTENDU QUE dans un esprit de transparence, le conseil municipal a demandé qu'un avis public soit publié afin de permettre aux résidents intéressés de déposer leur candidature;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer un président pour la prochaine période de 12 mois;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que Madame Yolande Bujold soit nommée au siège numéro 1 du comité consultatif d'urbanisme jusqu'en novembre 2023.

Que Madame Véronique Sauvé soit nommée au siège numéro 2 du comité consultatif d'urbanisme jusqu'en novembre 2023.

Que Madame Véronique Sauvé soit nommée présidente du comité consultatif d'urbanisme jusqu'en novembre 2022.

De remercier Madame Catherine Girard pour son travail au sein du comité et saluer son implication dans la vie citoyenne.

**ADOPTÉE**

**2021-12-788**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DROIT DE PASSAGE ET D'USAGE DES SENTIERS POUR LA RANDONNÉE ALPINE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET BROMONT, MONTAGNE D'EXPÉRIENCES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et Bromont, montagne d'expériences (BME) souhaite conclure une convention aux termes de laquelle la Ville de Bromont offre à BME, à certaines conditions, des droits de passage afin d'utiliser exclusivement les sentiers Hollywood (M29), Entrecôte (M30) et Marre d'art (M64) pour l'ascension en randonnée alpine;

ATTENDU QUE pour diverses raisons, pour la saison hivernale 2021-2022 la Ville de Bromont ne souhaite pas exploiter ces sentiers pour des activités hivernales et ne souhaite pas assumer les obligations et responsabilités qui en découlent;

ATTENDU QUE l'organisme *Les Amis des Sentiers de Bromont* a été consulté et qu'il recommande la signature de cette convention;

ATTENDU QUE la présente convention a pour but de prévoir les droits et obligations de chaque partie dans l'exercice du droit de passage et d'utilisation créé aux termes de la convention;

ATTENDU QUE la tarification d'accès au parc des Sommets s'appliquera pour les non-résidents souhaitant s'adonner à cette activité;

ATTENDU QUE la tarification de BME s'appliquera également pour la pratique de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver l'entente de droit de passage et d'usage entre la Ville de Bromont et Bromont, montagne d'expériences.

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



D'autoriser le directeur général et la greffière à finaliser et signer l'entente pour et au nom de la Ville de Bromont et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2021-12-789**

### **TERMINAISON DU POSTE DE LIEUTENANT À LA CASERNE #1 ET TRANSFERT À LA CASERNE #2**

ATTENDU QUE Monsieur Christian Brunelle, lieutenant à la caserne #1, a informé la direction de son déménagement sur le territoire d'Adamsville à compter du 19 août 2021;

ATTENDU QUE le lieu de sa résidence principale se trouve à plus de 8km de la caserne #1;

ATTENDU QUE la direction du service doit appliquer la convention collective en vigueur ainsi que l'application de la description de tâches d'un lieutenant;

ATTENDU QUE Monsieur Christian Brunelle ne peut plus respecter certaines conditions découlant des responsabilités d'un poste de lieutenant de la caserne #1;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De terminer le poste de lieutenant de Monsieur Christian Brunelle à la caserne #1 et de le transférer à la caserne #2 à titre de pompier à compter du 7 décembre 2021.

**ADOPTÉE**

**2021-12-790**

### **NOMINATION AU POSTE DE LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À LA CASERNE #2**

ATTENDU QU'un poste de lieutenant à la caserne #2 est vacant;

ATTENDU QUE le processus de dotation s'est effectué selon la convention collective en vigueur;

ATTENDU QU'il y a des candidats qui se trouvent sur la liste des lieutenants éligibles à la caserne #2;

ATTENDU QUE le candidat choisi a obtenu la meilleure note lors du processus;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



De nommer Monsieur Maxime Trottier à titre de lieutenant à la caserne #2 au service de sécurité incendie à compter du 7 décembre 2021.

**ADOPTÉE**

**2021-12-791**

### **NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE, SERVICE COMMUNICATION ET VILLE INTELLIGENTE**

ATTENDU QUE le poste de secrétaire, service des communications et ville intelligente, classe 6 (provisoire) de la convention collective est vacant;

ATTENDU QU'un affichage interne a eu lieu, conformément à la convention collective en vigueur, et qu'aucune candidature n'a été soumise;

ATTENDU QU'un affichage externe a eu lieu et que quatre (4) personnes ont été rencontrées en entrevue en novembre 2021 par le comité de sélection composé de Madame Lucie Leduc, conseillère principale au service des ressources humaines et de Madame Catherine Page, directrice au service des communications et ville intelligente;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer Madame Natalie Bernier au poste de secrétaire, service des communications et ville intelligente, permanent temps complet, classe 6 (provisoire) de la convention collective, à compter du 7 décembre 2021.

Que Madame Natalie Bernier soit assujettie à une période de probation de sept-cent-quarante-deux heures et demie (742.50), en conformité de la convention collective à compter de cette date.

Que ledit poste soit assujetti à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Bromont en vigueur.

**ADOPTÉE**

**2021-12-792**

### **PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU COORDONNATEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE le contrat de travail de Monsieur Jean-Philippe Lagacé pour le poste de coordonnateur du service de sécurité incendie a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE la direction du service sécurité incendie a procédé au renouvellement de l'entente avec la MRC;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



ATTENDU QUE la direction du service sécurité incendie est satisfait de la prestation de travail de Monsieur Jean-Philippe Lagacé et désire prolonger le contrat de travail de Monsieur Jean-Philippe Lagacé, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023, avec les mêmes conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 et d'approuver le contrat de travail de Monsieur Jean-Philippe Lagacé tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser le maire, la directrice des ressources humaines et le directeur général à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2021-12-793**

### **DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE les rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023 doivent être déposés séance tenante;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu copie des rapports d'audit;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte du dépôt des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### **DÉPÔT D'UNE PÉTITION CONCERNANT LA PROTECTION DU MONT GALE**

**\*La citoyenne Stéphanie Latour fait une intervention concernant ce sujet à l'ordre du jour\***

**N.M.**

### **DÉPÔT DU PORTRAIT ET DIAGNOSTIC CONCERNANT BROMONT VILLE NOURRICIÈRE**



# PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



2021-12-794

## ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION AU MONTANT DE 11 983 000 \$ À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 908-2005, 924-2006, 980-2011, 981-2011, 882-2004, 916-2006, 986-2011, 1018-2015, 1010-2014, 1030-2016, 1011-2014, 1029-2016, 1062-2018, 1063-2018, 1072-2019, 1100-2021, 1102-2021, 1050-2017, 1083-2020, 1084-2020, 1073-2019, 1099-2021 et 1101-2021, la Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 décembre 2021, au montant de 11 983 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

889 000 \$	0,80000 %	2022
909 000 \$	1,20000 %	2023
930 000 \$	1,55000 %	2024
952 000 \$	1,75000 %	2025
8 303 000 \$	1,85000 %	2026

Prix : 98,88765

Coût réel : 2,05912 %

### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

889 000 \$	1,00000 %	2022
909 000 \$	1,30000 %	2023
930 000 \$	1,50000 %	2024
952 000 \$	1,70000 %	2025
8 303 000 \$	1,85000 %	2026

Prix : 98,88200

Coût réel : 2,06128 %

### 3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

889 000 \$	1,00000 %	2022
909 000 \$	1,35000 %	2023
930 000 \$	1,60000 %	2024
952 000 \$	1,75000 %	2025
8 303 000 \$	1,90000 %	2026

Prix : 99,06547

Coût réel : 2,06761 %

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



### 4 - BMO NESBITT BURNS INC.

889 000 \$	0,75000 %	2022
909 000 \$	1,00000 %	2023
930 000 \$	1,25000 %	2024
952 000 \$	1,50000 %	2025
8 303 000 \$	2,00000 %	2026

Prix : 99,15000

Coût réel : 2,07222 %

### 5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

889 000 \$	1,15000 %	2022
909 000 \$	1,40000 %	2023
930 000 \$	1,60000 %	2024
952 000 \$	1,70000 %	2025
8 303 000 \$	1,80000 %	2026

Prix : 98,72100

Coût réel : 2,07264 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 11 983 000 \$ de la Ville de Bromont soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune intervention durant la deuxième période de questions.

# PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



2021-12-795

## LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 20h33.

### ADOPTÉE

---

EVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 17 janvier 2022.

---

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

---

EVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE